



# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

Date de convocation : 21/08/2020  
Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de procurations : 5  
Votes pour : 45  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COT Mélanie (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), CALATAYUD François (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS** : COURTIAL Anne (Castex)

**ETAIENT EXCUSES**: SARDA Manuel (Artigat), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), LLUIS Claude, LABORDE Jean, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil)

**PROCURATIONS**: SARDA Manuel à VANDERSTRAETEN François, COSTES Jean-Paul à LECLERC Jean, LLUIS Claude à BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean à GRANDET Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude

**OBJET: APPROBATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE DURFORT**

2020-72

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L160-1 et suivants ainsi que ses articles R161-1 et suivants;

Vu la délibération 2018-98 du Conseil communautaire en date du 05/04/2018 prescrivant la révision de la carte communale de Durfort pour permettre l'extension du camping du Bourdieu classé en zone UT ;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 25/02/2019 ;

Vu l'avis favorable de la CDPNAF en date du 01/04/2019 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Arize-Lèze en date du 18 juin 2020 soumettant le projet de révision de la carte communale de Durfort à enquête publique unique qui s'est déroulée du 15/07/2020 au 29/07/2020 inclus ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de la Communauté de Communes Arize-Lèze et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la révision de la carte communale,
- de transmettre la carte communale au préfet pour approbation conformément à l'article R163-5 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R163-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Arize-Lèze et en mairie de Durfort durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,  
Laurent PANIFOUS